

Monieur

106.

Les impudences de Marsen van Hemers,  
sous quelque pretendu service faicte à  
Son Excellence sont tellement accrues qu'il  
s'est osé entreprendre sur ce qui depend  
de ma charge, en la qualite que ie  
possede. Faisant sous <sup>main</sup> à mon descen-  
dree à mes Clergs de mettre sur leurs  
Specifications des Papiers importants  
comme somme d'Argent. Et entre  
autres un grand Registre contenant  
les Brens Ecclesiastiques, sous vous  
avec passe quittance en faveur d'un  
Appel. Dont il m'a demandé  
l'Original: C'est pourquoy ie vous  
supplie Monseigneur, qu'il vous plaise  
me faire la faveur de m'envoyer au  
premier par mesdits Bachelier ordre  
ledit Registre, afin que j'en puisse  
faire faire une autre copie pour  
remplacer à son Original: Promettant  
que je renvoyera vied copie sous  
aussi tost que la mienne sera faicte.

Il ne sera besoin que re vous preadvise  
les mauvaises conditions Ind<sup>e</sup>. Marren  
van Hemert. puis qu'il n'est rei que  
trop notoire, que pour faire, & exercer  
sa pratique en matiere de finance  
il a frauduleusement, par finesse,  
& faulxeter fait & faillir a sa  
bonne mere femme agee de 80.  
Ans, avec luy. parquoy il n'ose  
se trouver ici a descouvert: Par,  
donner la paine, & importance que  
vous donne avec ceste, celuy qui  
ne changera iamais de volonte, &  
d'affection, pour tesmoigner apres  
ses base mains, combien il est

Consieur

Vostre tres humble serviteur

W. van der Meer

A Utrecht le 20<sup>e</sup>  
de Novemb<sup>r</sup> 1634.